

Recommandations spécifiques pour le cours *Approfondissement dans la spécialisation Asile & justice (2a)*

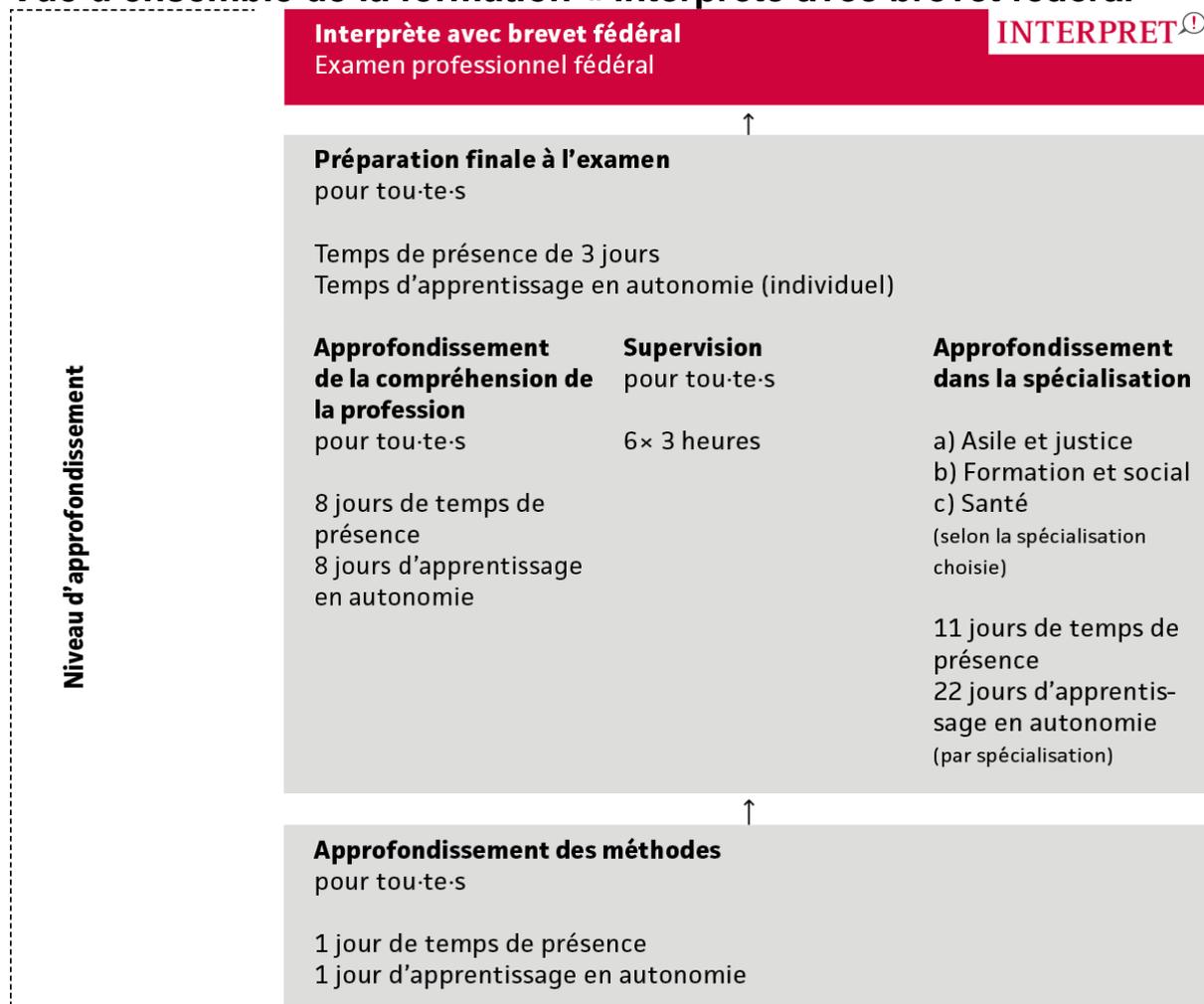
dans la formation « interprète avec brevet fédéral »

Les recommandations suivantes concernent la conception (contenus et méthodes) du cours 2a) *Approfondissement dans la spécialisation Asile & justice* dans le cadre de la formation « interprète avec brevet fédéral » (niveau d'approfondissement).

Les recommandations sont, en tant que mesures d'assurance qualité, destinées aux institutions de formation souhaitant proposer des cours aux interprètes qui préparent l'examen professionnel pour obtenir le brevet fédéral. Se conformer aux recommandations d'INTERPRET permet aux prestataires des cours d'axer leur travail sur les compétences opérationnelles requises pour la pratique professionnelle, de même que de veiller à ce que les contenus soient en adéquation avec les exigences de l'examen professionnel.¹

Pour de plus amples informations sur le système de qualification à deux niveaux, sur le brevet fédéral d'interprète, sur le groupe cible ainsi que sur la conception et l'organisation du cours de niveau d'approfondissement voir le document « Système de qualification INTERPRET : recommandations générales ».

Vue d'ensemble de la formation « interprète avec brevet fédéral »



¹ Pour en savoir plus sur le profil de qualification et les examens, voir les documents séparés (pas encore publiés)

Les quatre cours de niveau d'approfondissement avec une supervision en accompagnement sont axés sur le profil de qualification d'« interprète avec brevet fédéral » (cf. profil de la profession, compétences opérationnelles²) et préparent à l'examen professionnel. Les différentes parties de ce dernier sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Épreuves d'examen de l'examen professionnel	Compétences opérationnelles
1 Connaissances théoriques (spécialisation et transversal)	E1, E2 et E3 A1, A4, A5, A6, A7, A8, F1, F2, F3
2 Exemple d'intervention (spécialisation) - Glossaire relatif à l'intervention choisie (à remettre à l'avance) - Présentation et entretien de réflexion	E1 ou E2 ou E3 A1-A5, B1-B5, C1-C9, D1-D5, F1-F3
3 Entretien professionnel sur l'activité d'interprétariat (transversal)	E1, E2 et E3 A1-A8, B1-B5, C1-C9, D1-D5, F1-F3
4 Examen pratique en interprétariat (spécialisation) (interprétariat en présentiel, interprétariat à distance, traduction à vue) (spécialisation)	E1 ou E2 ou E3 A1-A5, C4-C7, F1-F3

Compétences opérationnelles selon le profil de la profession³ :

- appliquer ses compétences linguistiques élevées par oral dans les langues de travail ;
- utiliser des stratégies pour surmonter les difficultés de communication qui surviennent en raison des contextes socioculturels différents des interlocuteurs et interlocutrices, tout en respectant leur autonomie d'action et de parole ;
- analyser soigneusement les mandats, rechercher et compiler les informations et le vocabulaire spécialisé du domaine d'intervention concret et se préparer pour une intervention du point de vue terminologique, organisationnel et mental ;
- pendant l'intervention, veiller à de bonnes conditions-cadres et à une compréhension claire du rôle de l'interprète envers toutes les personnes impliquées ;
- moduler son propre rôle d'interprète conformément aux principes d'éthique professionnelle, notamment en ce qui concerne l'impartialité, la confidentialité et la conscience du rôle ;
- traduire tout ce qui est dit avec précision, exhaustivité et fidélité, en utilisant des techniques d'interprétariat consécutif et de mémorisation ;
- réagir de manière appropriée aux perturbations ou aux tensions dans la situation d'interprétariat ;
- évaluer les interventions de manière autonome, du point de vue des connaissances et du vocabulaire spécialisés, des stratégies et des techniques d'interprétariat utilisées et de la conception du rôle ; prendre des mesures adéquates pour gérer les émotions après une intervention chargée émotionnellement ;
- dans au moins une des spécialisations *Asile et justice*, *Formation et social* ou *Santé*, traduire de manière compétente dans des situations complexes, en intégrant les connaissances spécialisées pertinentes et le langage spécialisé, en utilisant des

² ibid.

³ Pour en savoir plus sur le profil de la profession voir le document correspondant (pas encore publié)

stratégies et des techniques d'interprétariat appropriées et en respectant les attentes spécifiques à l'égard du rôle ;

- utiliser de manière compétente des techniques numériques modernes, dans le domaine de l'interprétariat à distance et des technologies de la langue ; maîtriser des programmes, applications et moyens en ligne spécifiques.

Transmission des contenus

Formation hybride (« blended-learning »)

Tous les cours sont établis sur un concept de formation hybride combinant temps de présence et apprentissage en autonomie (via une plate-forme de formation). Ceci permet une plus grande flexibilité temporelle et géographique.

Le temps de présence se compose de cours en présentiel (dans un local) et de cours en ligne (au moyen d'outils de communication numérique).

Le temps d'apprentissage en autonomie se compose d'une part de *cours asynchrones* et d'autre part d'un *travail autonome structuré*.

Le *cours asynchrone* (en différé) a lieu grâce à du matériel mis à disposition et de missions concrètes via une plate-forme de formation (répartition libre du temps). Les participant-e-s reçoivent un feedback sur les missions (avec échéance) soit de la part du·de la formateur·rice (qui est responsable de la formation, de l'accompagnement, du conseil et de l'évaluation des participant-e-s) soit de la part d'un·e tuteur·rice (organisation, animation, mise en œuvre correcte).

Le *travail autonome structuré* est également réalisé entre et après les cours donnés en présentiel ou en ligne (temps de présence), via la plate-forme de formation (répartition libre du temps). Le matériel et les missions (avec échéance) sont traités par les participant-e-s individuellement ou en binômes, voire même en petits groupes. Les participant-e-s ne reçoivent pas de feedback du·de la formateur·rice ou alors un retour automatisé (p. ex. mise à disposition des solutions).

Utilisation de la plate-forme de formation

Le matériel et les missions sont mis à disposition sur la plate-forme de formation. Ils servent à :

- la préparation individuelle pour les cours en présentiel ou en ligne (temps de présence) (théorie, brèves présentations, petits films, exemples de cas, exercices de réflexions, etc.) ;
- la répétition et l'approfondissement par le biais de missions et de lecture en travail individuel et au moyen de formes d'apprentissage coopératives ;
- la préparation à l'examen professionnel (exercices, missions pour la préparation finale à l'examen, examens en blanc, etc.).

La plate-forme de formation peut aussi être utilisée pour l'interaction des participant-e-s en petits groupes (travaux de groupe, feedbacks réciproques, etc.), pour l'échange par écrit dans des forums ainsi que pour les feedbacks écrits par les formateur·rice-s et les tuteur·rice-s sur les missions (suivi).

Le profil de formateur·rice-s qui en ressort est décrit ci-dessous.

Profil des formateur·rice·s

- qualification en tant formateur·rice pour adultes (au moins Certificat FSEA formateur·rice), resp. brevet fédéral de formateur·rice d'adultes ou formateur·rice d'adultes ES, ou formation équivalente pour le·la responsable de formation (formateur·rice principal·e)
- expérience professionnelle en formation d'adultes, de préférence dans le domaine de la traduction et de l'interprétariat ou des langues et de l'intégration
- de très bonnes connaissances de la langue d'enseignement (niveau CECR C1)
- expérience professionnelle en tant qu'interprète
- maîtrise des outils de formation et de communication numériques

Il convient de souligner que les formateur·rice·s doivent également être rémunéré·e·s de manière appropriée pour la préparation et la mise à disposition initiale du matériel, pour la gestion et la mise à jour de la plate-forme de formation ainsi que pour l'encadrement des participant·e·s dans les cours asynchrones. L'utilisation des synergies interinstitutionnelles est recommandée pour la construction et la gestion de la plate-forme de formation etc.

Conception (contenus et méthodes) du cours *Approfondissement dans la spécialisation Asile et justice (2a)*

Le cours 2a) *Approfondissement dans la spécialisation Asile et justice* n'est proposé qu'aux participant·e·s ayant choisi la spécialisation *Asile et justice*. Il fait suite au cours 1) *Approfondissement des méthodes* et est accompagné par une supervision.

Selon le « profil de la profession des interprètes avec brevet fédéral », la spécialisation *Asile et justice* comprend les interventions d'interprétariat « dans le cadre de la procédure d'asile, lors d'auditions de la Confédération ou dans la protection juridique, lors de procédures civiles et pénales d'autorités d'instruction, judiciaires et d'exécution, auprès de la protection des enfants et des adultes, ainsi que d'autres acteurs du domaine de l'asile et de la justice ». La traduction à vue, c'est-à-dire la transposition du contenu de documents écrits (p. ex. procès-verbaux) par oral, fait aussi partie des tâches des interprètes.

L'approfondissement dans la spécialisation *Asile et justice* permet l'élargissement et l'ancrage des connaissances et des compétences dans les contenus suivants : recherche, domaines spécialisés, terminologie, rôle & éthique ainsi que techniques et stratégies d'interprétariat. (L'acquisition de compétences en transcription de mises sur écoute ne fait pas partie de la formation.)

Le cours 2a) *Approfondissement dans la spécialisation Asile et justice* prépare à toutes les parties de l'examen professionnel et constitue la base de la réalisation, de la préparation et du suivi d'interventions dans le domaine *Asile et justice* (avec des mandats et des employeurs très hétérogènes au niveau de la Confédération ou des cantons, p. ex. le SEM, les institutions mandatées dans la protection juridique ou les bureaux cantonaux de consultation juridique en matière d'asile ; les services régionaux d'interprétariat ; les tribunaux cantonaux ; la police cantonale ; le Ministère public de la Confédération ; les APEA et les offices de la jeunesse).

INTERPRET recommande l'usage des documents de l'European Union Agency for Asylum (EUAA) (modules 1 à 7).

En conséquence, les contenus et objectifs d'apprentissage énumérés dans le tableau suivant sont recommandés pour le cours 2a) *Approfondissement dans la spécialisation Asile et justice*, conformément aux compétences opérationnelles (CO).

TdP = Temps de présence (jours)

TdAA = Temps d'apprentissage en autonomie (jours)

Contenus	Objectifs d'apprentissage	CO	TdP	TdAA
<i>Recherche</i>	<p>Les interprètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utilisent des techniques et outils de recherche appropriés permettant d'acquérir, de structurer et de maintenir à niveau les connaissances ; - recherchent et préparent les informations nécessaires au domaine d'intervention, resp. à la mission d'interprétariat ; - utilisent les sites Internet officiels des institutions importantes en Suisse et dans la région d'origine pour l'identification des informations ; - utilisent des banques de données en ligne pertinentes (fedlex, EUR-lex, le droit international public, les banques de données nationales, etc.) pour la recherche dans les langues officielles et d'interprétariat ; - trouvent les documents importants en ligne ; - évaluent la qualité des sources/résultats grâce à des stratégies de vérification adaptées ; - documentent les connaissances de façon claire et utilisent pour cela un système électronique d'archivage des documents ; - accomplissent des missions de recherche (temps d'apprentissage en autonomie). 	B4 D1 E1	0,5 en ligne	1
<i>Domaines spécialisés</i>	<p>Les interprètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nomment les situations d'intervention pertinentes ainsi que leurs structures de base, les déroulements typiques et défis dans les quatre domaines spécialisés : procédure d'asile et protection juridique, procédure pénale et droit pénal, procédure civile et droit civil, ainsi qu'autorité d'exécution des peines et mesures et police (y c. protection des mineurs et des adultes) ; - nomment les acteurs importants de ces domaines spécialisés et comprennent leurs fonction et rôle ; - mettent en place des stratégies de gestion conformes à la situation et au domaine, pour répondre aux attentes et défis ; - classent correctement les types de textes et les bases juridiques de ces domaines spécialisés (lois, règlements) ; - se tiennent informé·e·s des modifications de lois actuelles ; - comprennent les propos/textes spécialisés de la spécialisation ou posent si nécessaire des questions de compréhension de façon ciblée ; 	B4 C7 D1 D4 E1 BK5 BK6	4 (3 en présentiel ; 1 en ligne)	8

Contenus	Objectifs d'apprentissage	CO	TdP	TdAA
	<ul style="list-style-type: none"> - nomment les différences entre le droit civil et le droit pénal ; - comparent et analysent les structures et systèmes importants pour le domaine dans la région d'origine et se tiennent au courant des évolutions en la matière ; - expliquent la transcription de mises sur écoute - expliquent correctement le but et les enjeux des procès-verbaux ; - décrivent les connaissances de base sur les thèmes de l'exil et de la migration ; - identifient les critères qui déterminent le statut de séjour ; - évaluent de façon ciblée une intervention d'interprétariat ; - simulent les parties d'examen correspondantes. 			
<i>Terminologie, glossaire</i>	<p>Les interprètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recherchent et préparent la terminologie adaptée à l'intervention d'interprétariat et au domaine d'intervention (glossaire spécialisé) ; - utilisent la terminologie en usage des domaines de l'asile et de la justice dans les langues de travail ; - utilisent des banques de données en ligne pertinentes (UNTERM, IATE, etc.) et des dictionnaires en ligne pour la recherche de termes dans les langues officielles et d'interprétariat ; - utilisent des outils de traduction automatique pertinents pour la recherche de termes dans les langues de travail ; - évaluent la qualité des sources/résultats grâce à des stratégies de vérification adaptées ; - veillent à la restitution correcte des mots et du sens, à l'utilisation correcte des registres de langue / de la phraséologie - utilisent des paraphrases dans un langage courant, facilement compréhensible et adéquat pour les concepts et spécificités langagières ; - élaborent un glossaire pour une intervention d'interprétariat (idéalement en co-construction) ; - contrôlent et mettent à jour le glossaire continuellement. <p><u>Lien avec l'examen</u> Les interprètes :</p>	A2 A3 B4 D1 E1	0,5 en ligne	1

Contenus	Objectifs d'apprentissage	CO	TdP	TdAA
	- élaborent un glossaire conformément aux exigences de l'examen professionnel.			
<i>Ethique et rôle</i>	<p><u>Bases : code professionnel, principes éthiques et posture</u></p> <p>Les interprètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appliquent la compréhension de la profession et du rôle, les normes éthiques et juridiques et les principes de base des règles de comportement selon le code professionnel dans le domaine d'intervention et dans les relations de travail (récapitulatif du code professionnel INTERPRET) ; - prennent en compte les codes professionnels spécifiques au domaine de spécialisation (groupes professionnels pertinents) et développent une compréhension pour d'autres perspectives ainsi que des stratégies dans l'approche ; <p><u>Compréhension du rôle</u></p> <p>Les interprètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissent les conditions-cadres et les codes de conduite spécifiques au domaine de la procédure d'asile et de la procédure judiciaire en comparaison internationale et se comportent conformément à leur rôle (codes professionnels de différents pays, délimitation par rapport aux interprètes d'autres domaines) - mettent en place des stratégies de gestion en lien avec les attentes/défis concernant le rôle dans le domaine <i>Asile et justice</i> ; - organisent leur intervention selon les possibilités et limites du rôle de l'interprète auprès des autorités et tribunaux et dans le conseil juridique. <p><u>Gestion du rôle et des conflits</u></p> <p>Les interprètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissent les causes de conflit et les dysfonctionnements les plus courants dans les situations d'interprétariat (conversations parallèles, malentendus (y compris comportements non verbaux), conflits d'objectifs, agendas cachés, instrumentalisation de l'interprète par le·la professionnel·le ou le·la migrant·e, etc.) ; - fixent des stratégies de gestion conformes à la situation et au domaine. 	<p>A1</p> <p>A4</p> <p>A5</p> <p>C2</p> <p>C3</p> <p>C8</p> <p>D4</p> <p>D5</p> <p>E1</p> <p>BK1</p> <p>BK2</p> <p>BK3</p> <p>BK4</p> <p>BK5</p> <p>BK6</p>	<p>1,5</p> <p>en</p> <p>présentiel</p>	<p>3</p>

Contenus	Objectifs d'apprentissage	CO	TdP	TdAA
	<p><u>Evaluation</u></p> <p>Les interprètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluent leurs interventions et adaptent leurs stratégies si nécessaire. <p><u>Lien avec l'examen</u></p> <p>Les interprètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - simulent les parties d'examen correspondantes. 			
<p><i>Techniques et stratégies d'interprétariat</i></p>	<p>Les interprètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivent les principes de l'interprétariat (récapitulatif) ; - appliquent les techniques d'interprétariat dans le domaine de spécialisation ; - connaissent les possibilités de conduites d'entretien (p. ex. tour de prise de parole, interventions). <p><u>Interprétariat consécutif (en présentiel et à distance)</u></p> <p>Les interprètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traduisent par oral (en présentiel et à distance) des séquences spécialisées du domaine en question de 1 à 3 minutes, avec précision, exhaustivité et fidélité (sans omissions, ajouts ou modifications) en utilisant les techniques de mémorisation et de prise de notes de la langue officielle à la langue d'interprétariat et inversement ; - mettent en place des techniques de mémorisation et de prise de notes adaptées, aussi pour des séquences plus longues ; - disposent de stratégie dans la gestion des spécificités linguistiques (expressions, proverbes, métaphores). <p><u>Entraînement de la mémoire</u></p> <p>Les interprètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissent différentes techniques de mémorisation et les utilisent pour les séquences de 1 à 3 minutes. <p><u>Technique de prise de notes</u></p> <p>Les interprètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développent, sur la base de principes de la technique de prise de notes, un système de prise de notes personnel ; 	<p>C4</p> <p>C5</p> <p>C6</p> <p>C7</p> <p>D2</p> <p>D3</p> <p>E1</p> <p>BK6</p>	<p>4,5</p> <p>(3 en présentiel; 1,5 en ligne)</p>	<p>9</p>

Contenus	Objectifs d'apprentissage	CO	TdP	TdAA
	<p>- appliquent des techniques de prise de note lors de l'interprétariat consécutif dans un domaine spécialisé de façon adéquate, aussi pour les séquences plus longues.</p> <p><u>Assurance de la compréhension</u> Les interprètes :</p> <p>- posent des questions de compréhension ciblées et courtes ou demandent des explications en cas de difficulté.</p> <p><u>Analyse audio</u> Les interprètes :</p> <p>- comprennent les propos prononcés (phraséologie spécialisée en lien avec le domaine dans la langue officielle et celle d'interprétariat, langage familier, argot) et identifient correctement les informations principales.</p> <p><u>Traduction à vue</u> Les interprètes :</p> <p>- connaissent les principaux types de texte dans le domaine de l'asile et de la justice ; - identifient correctement les informations principales en survolant les textes dans la langue officielle et d'interprétariat ; - préparent efficacement et de façon ciblée des textes spécialisés en prévision d'une traduction à vue ; - traduisent oralement des documents écrits, des moyens de preuve, etc., avec ou sans brève préparation, de manière fluide et avec précision, exhaustivité et fidélité de la langue officielle vers la langue d'interprétariat ou inversement ; - retraduisent vers la langue d'interprétariat les procès-verbaux.</p> <p><u>Evaluation</u> Les interprètes :</p> <p>- évaluent leurs stratégies d'interprétariat et continuent de les développer.</p> <p><u>Lien avec l'examen</u> Les interprètes :</p> <p>- simulent les parties d'examen correspondantes.</p>			
Total			11	22

Supervision accompagnant la formation

Parallèlement, une offre de *Supervision* est proposée avec des contenus en lien étroit avec ceux du cours 2a) *Approfondissement dans la spécialisation Asile & justice*. La supervision encourage et intensifie la réflexion portée sur le rôle et la communication dans le domaine de spécialisation et sert au renforcement de la conscience du rôle d'interprète et à sa capacité de résilience.

Au niveau d'approfondissement, INTERPRET recommande 18 heures de supervision, à savoir 6 séances de 3 heures (sans les pauses), à réaliser dans un intervalle de 3 semaines environ entre les séances. INTERPRET recommande une taille de groupe de 6 à 8 personnes et la tenue en présentiel (au moins pour la première et la dernière séance).

	Contenus	Temps de présence (heures)
Supervision accompagnant la formation	Thèmes : <i>Clarification d'un mandat d'interprétariat ;</i> <i>Rôle (renforcement de la clarté du rôle, modulation du rôle, gestion de la confusion des rôles) ;</i> <i>Gestion des perturbations (intervention) ;</i> <i>Observation, interprétation et évaluation (différenciation) ;</i> <i>Émotions, implication, pose de limites ;</i> <i>Renforcement des ressources ;</i> <i>Nouvelles technologies.</i>	6 x 3 heures
Total		18 heures

Profil des superviseur·euse·s

- qualification en tant que superviseur·se ou qualification comparable
- connaissances fondées du champ professionnel de l'interprétariat
- de très bonnes connaissances de la langue d'enseignement (niveau CECR C1)
- maîtrise des outils de formation et de communication numériques

Remarques complémentaires

Les contenus au sein du cours et au sein de la supervision peuvent être combinés au choix.

Les cours *Approfondissement dans la spécialisation* et *Approfondissement de la compréhension de la profession* peuvent être proposés/suivis parallèlement ou l'un après l'autre.